



Durée

3 jours

Publics visés

- Secrétaires comptables
- Techniciens de paies
- Responsables RH

Prérequis

Connaissance de base en gestion de paie

Moyens mobilisés

Matériel : salle de cours, tableau, vidéoprojecteur

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande

La convention collective 66 contient de nombreuses dispositions dont l'application n'est pas toujours aisée. Les conséquences d'imprécisions, voire d'erreur dans l'application de la convention peut avoir des conséquences préjudiciables pour l'entité employeur. Vous êtes responsable de l'établissement des fiches de paie.

Cette formation vous apportera tous les éléments pour travailler en toute sécurité réglementaire.



Objectifs et compétences visées

- Acquérir les compétences nécessaires à l'application de la CCN de 1966
- Savoir utiliser les outils permettant de réaliser une paie conforme à la CCN 66 et au droit du travail
- Maîtriser l'application des cotisations sociales et fiscales



Contenu de la formation

1. La composition de la rémunération

- Le salaire conventionnel de base (salariés non-cadre et cadre)
- Le principe et les règles de reprise d'ancienneté
- Les règles d'évolution
- Les revalorisations salariales (Ségur, Laforcade, Prime médecin etc...)

2. Les éléments variables et les règles de compensation

- Les astreintes
- Le travail de dimanche et les jours fériés
- Le travail de nuit
- Les heures supplémentaires et complémentaires
- Les transferts (les séjours à l'extérieur)

3. Les absences : règles conventionnelles et principe de maintien de salaire

- La maladie
- La maternité
- L'accident de travail

4. Les congés conventionnels et les règles de valorisation

- Les congés payés
- Les congés d'ancienneté
- Les congés trimestriels
- Les congés pour événements familiaux

5. Les autres aspects

- Le rappel des taux de cotisations légaux
- Les cotisations conventionnelles et contribution (retraite, prévoyance, mutuelle, FPC)
- Les avantages en nature
- Les frais professionnels

6. Les modes de rupture de contrat de travail et les règles conventionnelles de calcul des indemnités

- La démission
- Le licenciement
- La retraite
- La rupture conventionnelle
- Le rappel des documents de fin de contrat à remettre au salarié